

# Proposition du SNESUP sur le devenir du DUT

En septembre 2018, le ministère de l'ESRI lançait un groupe de travail animé par l'Assemblée des directeurs d'IUT (Adiut) et par la CPU sur la problématique de la professionnalisation de la licence, introduite par la loi ORE et l'arrêté licence.

Par le **SECTEUR FORMATION**

Le groupe de travail a œuvré sous la pression de l'Adiut et son projet de DUT en 180 ECTS. De fait, le rapport issu de ce groupe de travail n'a pas été exploitable et des rencontres bilatérales ont été organisées depuis début 2019 pour tenter de trouver une issue, les dernières rencontres n'ayant eu lieu qu'entre la CPU et l'Adiut. Ainsi les personnels ont été, dès le début et plus encore par la suite, exclus de la discussion.

En préambule, le SNESUP-FSU réaffirme l'obligation d'une sortie diplômante à bac+2, qui portera toujours le nom de DUT (120 ECTS), et de la double finalité des diplômés : poursuite des études et insertion professionnelle.

Le SNESUP-FSU émet de sérieuses réserves sur une possible transformation du DUT actuel en une éventuelle licence professionnelle spécifique ou autre qui conduirait à sa disparition.

Le SNESUP rappelle son attachement au modèle IUT dont la réussite depuis cinquante ans n'est plus à démontrer :

- reconnaissance du DUT par le monde socio-économique (les branches professionnelles reconnaissent le DUT à bac+2 dans les grilles salariales), mais aussi par les familles et les étudiants pour lesquels il est un véritable ascenseur social ;
- réussite (universitaire, sociale, professionnelle) des étudiants quel que soit leur baccalauréat en offrant préférentiellement un débouché aux bacheliers technologiques.

L'évolution du DUT vers un DUT 180 ECTS ou une LP spécifique ne doit pas casser le modèle à l'origine de son succès et doit reposer sur les principes suivants :

- la construction des contenus pédagogiques par des équipes mixtes : monde académique (enseignants de statut second degré, EC, PAST) et monde socio-économique ;
- la définition d'un programme pédagogique national, avec un volume horaire en présentiel cadré (répartition CM/TD/TP) ;
- l'identification d'un diplôme délivré spécifiquement au sein des IUT, pour assurer une lisibilité claire et reconnue de la formation ;
- le maintien et l'ouverture des spécialités de DUT : l'écologie, le développement durable, le paramédical, les sciences infirmières, l'accompagnement des personnes en situation de dépendance, etc. sont ses possibilités d'évolution en lien avec les besoins de la société actuelle ;
- le double objectif du diplôme en termes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études ;

- un fléchage des moyens permettant aux IUT de mener à bien leurs missions ;
- la pluridisciplinarité ;
- l'approche par la pratique.

Ce modèle d'IUT a permis de maintenir des conditions de travail auxquelles les enseignants sont attachés et qu'il faut préserver en assurant des moyens matériels et humains suffisants pour les formations (l'absence de créations et les gels de postes engendrant des heures complémentaires).

## DÉCOUPAGE DU DUT EN BLOCS DE COMPÉTENCES

Les réflexions engagées par l'Adiut et les Assemblées des chefs de département (ACD) sur la refondation des programmes pédagogiques nationaux (PPN) sont dangereuses. Au prétexte d'adapter les PPN à la fois aux nouveaux bacheliers, à la suite de la réforme du lycée et du bac, et aux besoins présumés des entreprises, il s'agit en fait de procéder au découpage du DUT en blocs de compétences. Celui-ci a pour objectif la vente de certifications et permettra d'intégrer plus facilement la formation tout au long de la vie (FTLV), source de ressources propres, au sein et au détriment d'une formation initiale cohérente.

Le SNESUP-FSU se prononce contre ce découpage des formations en blocs de compétences, qui revient à ne plus penser un diplôme dans sa cohérence globale. C'est la perte du caractère universitaire du diplôme : formation par et pour la recherche permettant l'acquisition d'un bagage théorique suffisant à la poursuite des études, développant l'esprit critique et basée sur des travaux impliquant une démarche de recherche et la construction de bibliographies, etc.

Pour le SNESUP-FSU, l'offre de formation en technologie dans l'enseignement supérieur doit être portée par l'université. La recherche doit prendre toute sa place aussi en IUT. Pour améliorer l'orientation des étudiants et les passerelles entre formations, y compris en santé, une cartographie des formations est nécessaire incluant l'accès de droit à la poursuite des études. C'est un moyen de favoriser la réussite étudiante et de sécuriser les parcours étudiants.

Pour le SNESUP-FSU, le diplôme de DUT en deux ans doit perdurer et mener à un diplôme de licence spécialisée : licence universitaire technologique, donnant de droit l'accès à la poursuite des études en master avec les moyens humains et financiers nécessaires à la réussite des étudiants sur ces trois années. ■

POUR : 66 ; CONTRE : 4 ; ABS : 6 ; NPPV : 3

*Pour le SNESUP-FSU, le diplôme de DUT en deux ans doit perdurer et mener à un diplôme de licence spécialisée.*